

Accords douaniers et commerciaux conclus avec les pays hors du Commonwealth, au 1^{er} octobre 1957—suite

Pays	Accord	Dispositions
POLOGNE.....	Accord commercial signé le 3 juillet 1935; en vigueur le 15 août 1936.	Échange du régime de la nation la plus favorisée, y compris des réductions spécifiées. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
PORTUGAL, ÎLES PORTUGAISES ADJACENTES ET PROVINCES PORTUGAISES OUTRE-MER.	Accord commercial signé le 28 mai 1954, mis en vigueur provisoirement le 1 ^{er} juillet 1954 et définitivement sur ratification le 29 avril 1955.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. En vigueur pendant deux ans après la ratification; par la suite, dénonciation moyennant avis de trois mois.
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE...	Accord commercial signé le 8 mars 1940; en vigueur provisoirement le 15 mars 1941 et définitivement le 22 janvier 1950. GATT en vigueur le 19 mai 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée, y compris des concessions spécifiées. Dénonciation moyennant avis de six mois.
SALVADOR.....	Échange de notes du 2 novembre 1937; en vigueur le 17 novembre 1937.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de quatre mois.
SUÈDE.....	La convention de commerce et de navigation conclue entre le Royaume-Uni et la Suède le 18 mars 1826 s'applique au Canada. GATT en vigueur le 1 ^{er} mai 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. La convention du 27 novembre 1911 permet aux Dominions d'y mettre fin séparément moyennant avis d'un an.
SUISSE.....	Le traité d'amitié, de commerce et d'établissement réciproque conclu entre le Royaume-Uni et la Suisse le 6 septembre 1855 s'applique au Canada. Échange de notes incluant le Liechtenstein dans l'accord, en vigueur le 2 août 1947.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. La convention du 30 mars 1914 permet aux Dominions d'y mettre fin séparément moyennant avis d'un an.
SYRIE.....	Dispositions spéciales par décret du conseil le 19 novembre 1946. S'est retirée du GATT le 6 août 1951.	Le Canada accorde le régime de la nation la plus favorisée aussi longtemps que la Syrie lui accorde le même régime.
TCHÉCOSLOVAQUIE.....	Accord commercial signé le 15 mars 1928; en vigueur le 14 novembre 1928. GATT en vigueur le 21 mai 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis d'un an.
TUNISIE.....	Accord commercial franco-canadien de 1933 appliqué à la Tunisie. (La Tunisie fait partie d'une union douanière avec la France.)	Depuis que la Tunisie a été constituée État indépendant en 1956, le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.
TURQUIE.....	Échange de notes signées le 1 ^{er} mars 1948; en vigueur le 15 mars 1948. GATT en vigueur le 17 octobre 1951.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
U.R.S.S.....	Accord commercial signé le 29 février 1956. Ratifications échangées le 26 mai 1956.	Échange du régime de la nation la plus favorisée et engagement de la part de la Russie à acheter une quantité donnée de blé canadien. En vigueur pour trois ans à compter de la date de la signature et renouvelable dans la suite par accord mutuel.